

2009/1723 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL SITUÉ 79, RUE ETIENNE RICHERAND A LYON 3E AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "COMITE DE COORDINATION DES ASSOCIATIONS DU QUARTIER VILLETTE PAUL BERT" (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Le Comité de coordination des associations du quartier Vilette Paul Bert est une association créée en 1981, dont le siège social est situé 263, rue Paul Bert à Lyon 3^e et composée des représentants des associations adhérentes ayant des activités sociales, culturelles ou sportives au service du quartier Vilette Paul Bert dans le 3^e arrondissement.

Ce Comité a pour buts de favoriser une concertation entre les associations du quartier dans les domaines socioculturels et sportifs, d'aider au développement de la vie associative, éventuellement de réaliser des actions en commun et de coordonner l'utilisation des locaux occupés en commun par les associations membres. La Ville de Lyon met, en effet, à disposition du Comité un local associatif d'une superficie de 90 m² environ en rez-de-chaussée au 79, rue Etienne Richerand Lyon 3^e.

La convention de mise à disposition étant arrivée à échéance, il est proposé aujourd'hui de la renouveler avec la signature d'une nouvelle convention d'occupation du domaine privé valable jusqu'au 31 décembre 2012, date de la fin du bail de la Ville de Lyon avec la Régie Saint-Antoine. Les conditions d'utilisation resteraient identiques : mise à disposition à titre gratuit et prise en charge des fluides par la Ville de Lyon. La valeur locative annuelle du local correspondant à cette mise à disposition est estimée à 10 297 euros.

Compte tenu de l'intérêt des activités proposées, il me paraît important de poursuivre le soutien de la Ville de Lyon à cette Association en renouvelant la mise à disposition du local précité dans le cadre d'une nouvelle convention, soumise à votre approbation, avec le Comité de Coordination des Associations (CCA) du quartier Vilette Paul Bert ».

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Immobilier – Bâtiments ;

DELIBERE

1. Le renouvellement jusqu'au 31 décembre 2012 de la convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit du local situé 79, rue Etienne Richerand à Lyon 3^e, au profit de l'Association « Comité de Coordination des associations du quartier Vilette Paul Bert », est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. VALLAUD BELKACEM